

**Unité Départementale de l'Artois**  
Centre Jean Monnet I  
Entrée Asturies - Bâtiment A  
12 Avenue de Paris  
62400 BETHUNE

Béthune, le **20 JAN. 2023**

Tél. : 03 21 63 69 00

[ud-artois.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud-artois.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr)

## **Rapport de l'Inspection des Installations Classées**

Visite d'Inspection du 10 janvier 2023

### **Contexte et constats**

Publié sur **GÉORISQUES**

**RAVAUX Antoine**

113B Rue d'Houdain  
62190 LILLERS

Références : MD/MM EQUIPE 4-18-2023  
Code AIOT : 0100012185

### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 10 janvier 2023 dans l'établissement RAVAUX Antoine implanté Résidence La Haye 62190 LILLERS. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques ( <https://www.georisques.gouv.fr/>).

La visite intervient dans le cadre d'un signalement de riverain concernant l'apport de véhicules et de pièces détachées sur un terrain situé résidence La Haye à LILLERS ainsi que son aménagement avec l'apport d'une quantité importante de terre.

**Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- RAVAUX Antoine
- Résidence La Haye 62190 LILLERS
- Code AIOT : 0100012185
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

M. RAVAUX Antoine exploite une société spécialisée dans la vente de pièces détachées d'occasion de véhicules et l'achat/vente de véhicules d'occasion.

## 2) Constats

### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des Installations Classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'Inspection des Installations Classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant, la proposition de suites de l'Inspection des Installations Classées à Monsieur le Préfet ; il peut, par exemple, s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du Code de l'Environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'Inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'Inspection des Installations Classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du Code de l'Environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

### 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

La fiche de constats disponible en partie 2-4 fournit les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Sa synthèse est la suivante :

La fiche de constats suivante ne fait pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Contrôle de la situation administrative	Code de l'Environnement du 16 octobre 2017 Article R.511-9	/	Sans objet

## 2-3) Ce qu'il faut retenir de la fiche de constats

Compte-tenu des constats effectués, les installations ne sont pas classées au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Par ailleurs, Monsieur RAVAUX s'est engagé à nettoyer le terrain rapidement dans le cadre de son aménagement.

## 2-4) Fiche de constat

### N° 1 : Contrôle de la situation administrative

<b>Référence réglementaire :</b> Code de l'Environnement du 16 octobre 2017 Article R.511-9
<b>Thème(s) :</b> Situation administrative, Nomenclature des Installations Classées
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> La colonne " A " de l'annexe au présent article constitue la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.  Annexe: "2712: Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage"
<b>Constats :</b> La visite a permis de constater : <ul style="list-style-type: none"><li>• la présence d'une quantité importante de pièces détachées automobiles, exclusivement de la marque BMW : éléments de carrosserie (pare-chocs, portières, capots, ailes, etc.), pièces d'intérieur (stockées dans des cubitainers modifiés en caisses étanches à la pluie) et éléments de trains roulants ;</li><li>• la présence de trois véhicules de marque BMW immatriculés EY-551-YF, FJ-937-KC et R252UHL ;</li><li>• la présence de bois de déconstruction dont le volume est estimé à 10 m<sup>3</sup> ;</li><li>• la présence d'une cuve d'environ 3 000 litres apparemment vide, et ayant servi selon M. RAVAUX, à stocker de l'eau;</li><li>• l'absence d'activité de démontage de véhicules.</li></ul> <p>L'inspection note des travaux d'aménagement en cours avec la présence d'une pelleteuse et l'apport récent d'une quantité importante de terre.</p> <p>M. Benoît RAVAUX indique que les véhicules et les pièces détachées appartiennent à son frère, M. Antoine RAVAUX, dont l'activité professionnelle est le commerce de pièces détachées d'occasion et d'achat/vente de véhicules.</p> <p>L'activité de M. Antoine RAVAUX est enregistrée sous le numéro RCS ARRAS 842030967 depuis le 12 décembre 2022. Il convient de noter que M. Antoine RAVAUX exerçait une activité similaire enregistrée le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et radiée le 28 février 2022.</p> <p>M. Benoît RAVAUX précise également que ses parents (Maurice et Véronique RAVAUX), actuellement propriétaires du terrain, l'ont acquis il y a environ deux ans et demi. Le terrain était alors à l'abandon et des déchets y étaient déversés régulièrement. Il indique également que M. Antoine RAVAUX est à la recherche d'un local pour entreposer les pièces détachées présentes sur le terrain. En cas d'échec sur la recherche d'un local, ce dernier prévoit de céder l'ensemble des pièces détachées à un professionnel.</p> <p>Compte-tenu des constats, l'inspection considère que les installations ne sont pas classées au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.</p>
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet